

## MOTIONS

Pour jeudi, 11 février 1932

**No 1.**

Par l'honorable sénateur McMeans:

8 février—Qu'un comité spécial composé des honorables sénateurs Bureau, Casgrain, Gillis, Griesbach, Hardy, Logan, McGuire, McMeans, Planta, Robinson et Tanner soit institué pour étudier le mode actuel de nomination des juges, et pour faire rapport sur la nécessité de prendre des mesures qui permettront de diminuer le nombre des juges, et de faire une répartition égale des nominations.

**No 2.**

Par le très honorable sénateur Meighen:

9 février—Qu'il proposera:

Qu'un comité spécial composé de neuf sénateurs à nommer subséquemment, soit institué pour prendre en considération le rapport d'un comité spécial de la Chambre des Communes la session dernière aux fins de faire enquête sur le projet hydro-électrique de Beauharnois, en tant que ledit rapport concerne des honorables membres du Sénat, ledit comité spécial devant entendre tels autres témoignages sous serment, portant sur l'objet de ce rapport en ce qu'il concerne ces honorables membres du Sénat, que le Sénat pourra juger à propos et conformes à la coutume constitutionnelle, et que ledit comité soit autorisé à assigner des personnes et à faire produire des documents et dossiers.

Pour vendredi, 12 février 1932

**No 1.**

Par l'honorable sénateur Griesbach:

9 février—Qu'il demandera la production d'un document faisant connaître:

1. (a) Les noms des nations qui sont membres de la Société des Nations;
- (b) Les cotisations que chaque nation membre de la Société a été appelée à verser afin de permettre la poursuite de l'œuvre de la Société l'an dernier, ou à défaut de renseignements pour l'an dernier, ceux qui concernant toute année récente pour laquelle le gouvernement possède les renseignements;
- (c) Les recettes et les dépenses de la Société (totaux seulement) pour l'an dernier ou pour toute année récente pour laquelle le gouvernement possède les renseignements.
2. Les cotisations versées chaque année par le Canada à la Société des Nations depuis l'institution de la Société, pour les objets suivants:
  - (a) Cotisations et versements pour le soutien de la Société;
  - (b) Frais de délégations;
  - (c) Dépenses accessoires ou autres occasionnées par l'adhésion du Canada à la Société.
3. Les nations (s'il en est), membres de la Société, arriérées dans le versement de leurs cotisations ou contributions annuelles pour le maintien de la Société, en indiquant le total de l'arriéré de chaque nation.